

Exécuter des travaux électriques en appliquant les règles de sécurité contre les dangers du courant électrique et sur les moyens de s'en protéger

Décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988 et la circulaire du 6 février 1989 : « L'employeur doit s'assurer que ses travailleurs possèdent une formation suffisante leur permettant de connaître et de mettre en application les prescriptions de sécurité à respecter pour éviter les dangers dus à l'électricité dans l'exécution des tâches qui leur sont confiées. Il doit, le cas échéant, organiser au bénéfice des travailleurs concernés, la formation complémentaire rendue nécessaire, notamment par une connaissance insuffisante des dites prescriptions. »

■ PUBLIC - PREREQUIS

- Tout électricien chargé d'exécuter des travaux hors ou sous tension et chargé de travaux, d'assurer des consignations, d'assurer des interventions de dépannage ou de raccordement, des mesurages, essais, vérifications sur des ouvrages électriques BT.
- Connaissances de base en électricité ou bonne expérience pratique professionnelle.

■ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Recevoir une formation de sécurité adaptée aux travaux qu'ils ont à effectuer et au niveau d'habilitation choisi.
- Permettre aux électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité de la publication UTE C18-510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages électriques.
- S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leurs établissements.

■ PEDAGOGIE

- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités
- Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire
- Contrôle des connaissances, assuré régulièrement tout au long du stage

Durée :

- Formation : 2 jours de formation théorique (+ en option ½ journée de travaux pratiques par groupe).

Lieu :

Théorie en salle suivie d'une application pratique sur site en sous groupe.

Document remis : Chaque stagiaire reçoit un support de cours.

Synthèse de la formation : À l'issue de la formation, le formateur formulera à l'employeur un avis l'aidant ainsi à définir le contenu du titre d'habilitation B1-B1V-B2-B2V-BR-BC

PROGRAMME

Formation théorique

GENERALITES :

- Présentation de la procédure d'habilitation selon le recueil UTE C18-510 en relation avec les domaines de tension
- Evaluation des risques ; effets physiopathologiques du courant électrique
- Exemples d'accidents (contact direct, indirect, court-circuit)
- Classement des installations
- Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique
- Les personnes intervenantes
- Les ouvrages électriques
- Les opérations
- Les zones d'environnement
- Les documents écrits
- Les fonctions de l'appareillage, l'usage des plans et des schémas, l'intérêt des verrouillages et inter verrouillages
- Incidence de la conception des équipements sur la sécurité du personnel

OPERATIONS EN BASSE TENSION :

Travaux hors tension en BT

- La consignation et déconsignation en BT
- Mission : du chargé de consignation, du chargé de travaux et de l'exécutant

Travaux au voisinage de pièces nues sous tension BT

- Evaluation des risques
- Procédures à mettre en œuvre
- Mission du surveillant de sécurité électrique

Interventions en BT

- Interventions de dépannage et de connexion
- Remplacement : de fusibles, de lampes et des accessoires d'appareils d'éclairage
- Opération d'entretien avec présence de tension

LA SECURITE LORS DES OPERATIONS DE MESURAGE

APPAREILS ELECTRIQUES AMOVIBLES ET PORTATIFS A MAIN

CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT D'ORIGINE ELECTRIQUE :

- Notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique, enceintes confinées

EVALUATION DE STAGE

Travaux pratiques

- Mise en situation réelle dans l'établissement du stagiaire ou sur une installation type.
- Travaux pratiques sur installations BT de différents types